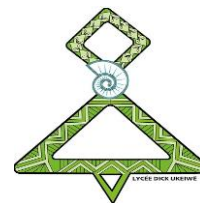


RENTREE 2024 INSCRIPTION 1^{ère} ANNEE BTS/DCG



PLANNING DE RENTREE 2024

- DEBUT DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS -

RENTREE : Mardi 13 Février 2024 à 9h

ACCUEIL DES INTERNES : Lundi 12 Février de 16h à 18h

N°	INTITULES DES PIECES A FOURNIR
1	Dossier d'inscription complété et signé y compris la fiche « Droit à l'image »
2	4 photos d'identité ni scannées, ni imprimées, au dos nom, prénom et classe
3	Justificatif de domicile (facture : eau, électricité, opt) récent et les 2 parents si séparés.
4	Copie du livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance
5	La fiche intendance
6	Le relevé de notes du BAC
7	Le certificat de fin de scolarité (EXEAT) si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
8	Attestation d'assurance de responsabilité civile (obligatoire pour les activités extra-scolaires et le stage). Une assurance responsabilité civile est proposée par l'Association de parents d'élèves (APE) du Lycée au tarif de 1.600 frs/an.
9	La fiche infirmerie complétée (recto-verso) et signée si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
10	La photocopie des vaccinations du carnet de santé si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
11	La copie des cartes de couverture sociale (cafat, AMG, mutuelle...) si étudiant non scolarisé au LDU en 2023
12	Ordonnance des traitements médicaux en cours si étudiant non scolarisé au LDU en 2023



A noter :

- 1- Aucun dossier envoyé par courrier ne sera accepté.**
- 2- Les étudiants ne pourront pas débuter les cours avant d'avoir régularisé leur situation administrative et financière.**
- 3- Pour tout problème de santé de l'étudiant, les parents ou l'étudiant si majeur sont invités à prendre contact avec l'infirmerie au 41.01.14 ou 84.21.77**
- 4- Aucun étudiant ne sera admis au lycée sans une fiche infirmerie complète et vaccinations à jour.**
- 5- Si l'étudiant souffre de troubles éventuels de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...) il est primordial de se rapprocher de l'infirmerie en vue d'une demande d'aménagement de conditions de passation des épreuves aux examens.**